



Avis public

Demande de démolition de bâtiments

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière que la Ville de Lac-Mégantic a reçu une demande de démolition de M. Réjean Guay, concernant le lot 3 107 729 du cadastre du Québec situé au 3478 de la rue Carignan à Lac-Mégantic et que conformément à l'article 13 du Règlement n° 1595, elle a affiché le 2 février 2022 un avis à cet effet sur l'immeuble visé.

Toute personne qui souhaite s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment visé par la demande, transmettre, par écrit, les motifs de son opposition à l'attention du Service du greffe, soit par courriel : greffe@ville.lac-megantic.qc.ca ou par la poste au 5527, rue Frontenac, bureau 200, Lac-Mégantic, G6B 1H6.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité pour toute information supplémentaire concernant cette demande.

Donné à Lac-Mégantic, ce 2^e jour du mois de février 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière